

DECISIONS DU CONSEIL

Extrait des décisions du Conseil communal du 1^{er} décembre 2015

Au cours de sa séance du 1^{er} décembre 2015, le Conseil a notamment :

PLANÈTE-ENFANTS, FACTURATION, AUGMENTATION DES TARIFS :

- Approuvé le moratoire de 6 mois (jusqu'en juin 2016) prévoyant une augmentation linéaire des tarifs de 20 %, tel que décidé par le Comité de Planète-Enfants

CONSTRUCTIONS

- autorisé les demandes suivantes :

Requérants : 03/15 Cerdeira David, Rte du Chavalard 45 - 1926 Fully

Objet : Installation de capteurs solaires photovoltaïques sur un bâtiment existant.

Situation : Verdun, Route du Chavalard 45, Folio 31, parcelle n°8282, zone coteau

Requérants : 140/13 Rouceiro Abilio, Rue du Stade 36 - 1926 Fully

Objet : Changement d'affectation d'un garage en carrosserie, avec pose d'une cabine de peinture.

Situation : L'Etray, Chemin de l'Industrie, Folio 38, parcelle n°5496, zone artisanat

CYCLE D'ORIENTATION

- adjugé le mandat relatif au matériel de nettoyage du CO à l'entreprise Diversey
- adjugé le mandat de création d'un concept signalétique au bureau Octane communication
- adjugé la fourniture de tapis d'entrée à l'entreprise Atelier Service SA
- adjugé les travaux de marquage à l'entreprise DP Dany Payot
- adjugé les travaux de signalisation à l'entreprise Signalisation.ch

CHANCELLERIE D'ETAT

- pris acte du calendrier relatif aux élections communales 2016 et relevé qu'elles auront lieu en même temps que la Fête de la Châtaigne

SERVICE DE L'AGRICULTURE

- pris connaissance de la planification financière pluriannuelle «Alpages de Fully-Chaux-Sorniot / Nouvelle desserte et place de Traite »

FONDS DU SPORT – AIDE FINANCIÈRE

- pris acte de l'aide financière cantonale au subventionnement dans le cadre de la construction du Skatepark

OFFICE CANTONAL DE STATISTIQUE ET DE PÉRÉQUATION

- pris connaissance du montant définitif de Fr. 3'393'8754.- qui sera alloué à la Commune et versé au 30 novembre 2015 dans le cadre de la péréquation financière intercommunale 2015

SALLE DE GYMNASTIQUE DE CHARNOT – ETANCHÉITÉ DES ABRIS

- décidé d'attribuer les travaux de grenailage et la pose d'une résine Epoxy à l'entreprise Mega SA.